

Confiner ou déstocker ? Le dilemme des déchets entreposés à Stocamine, « poubelle toxique de l'Alsace »



Vue aérienne du site Stocamine, à Wittelsheim, le 11 janvier 2023. (SEBASTIEN BOZON / AFP)

- Favoris
- Commenter
- Offrir cet article
- Nous suivre
-

Près de 42 000 tonnes de déchets dangereux sont stockées sous terre à Wittelsheim, dans le Haut-Rhin. Les opposants au projet craignent une contamination de la nappe phréatique d'Alsace et dénoncent la décision des gouvernements successifs d'avoir préféré le confinement au déstockage.

Par Margaux Otter

· Publié le 23 novembre 2023 à 19h28 · Mis à jour le 23 novembre 2023 à 19h29

Temps de lecture 5 min

•

L'enfouissement devait être réversible. Mais Stocamine, c'est aujourd'hui 42 000 tonnes de déchets dangereux enfouis à 550 mètres sous terre en Alsace au cœur d'une bataille juridique, et qui attendent d'être fixés sur leur sort. En novembre, de multiples rebondissements juridiques ont eu lieu. Dernier en date ce jeudi 23 novembre : le gouvernement a contesté en cassation la décision du juge des référés de suspendre le démarrage des travaux de confinement définitif des déchets toxiques. Et d'autres rebondissements sont à attendre, sur le fond du dossier.

Stocamine : la décision du tribunal de Strasbourg peut-elle faire jurisprudence dans les autres projets contestés ?

Présenté à la fin des années 1990 comme une solution pour stocker les déchets dangereux impossibles à recycler, et une manne pour l'emploi dans la région, le site de Wittelsheim est aujourd'hui un des emblèmes des projets à haut risque environnemental, mais aussi un gouffre financier.

La suite après la publicité

Depuis 1997, 134 expertises ont été conduites. Dix-sept ministres de l'Environnement se sont « *refilé la patate chaude* », indique Yann Flory, porte-parole du collectif Destocamine, un collectif d'opposants qui réclame le déstockage c'est-à-dire l'enlèvement des déchets au vu des risques de pollution de la nappe phréatique d'Alsace, située juste au-dessus de la zone de confinement. Le projet a même valu au site le malheureux surnom de « *poubelle toxique de l'Alsace* » et empoisonne la vie des habitants depuis plus de vingt-cinq ans.

Le projet arrêté après trois ans d'exploitation

En 1997, l'Etat autorise les Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) à ouvrir un site de stockage souterrain des déchets industriels dangereux. « *C'est à l'époque une première en France* », indique auprès de « l'Obs » Lisa Claussmann, doctorante de l'université Paris Diderot au Cermes 3 et autrice d'une thèse sur l'affaire Stocamine. « *Ce type de stockage est alors considéré comme une opportunité d'isoler les déchets. L'espace souterrain est réputé comme un endroit sûr et y confiner les rebuts toxiques est présenté comme une manière de protéger les populations et leur espace de vie.* »

Le site est dimensionné pour recevoir 320 000 tonnes de déchets en trente ans. Mais en 2002, après trois ans d'utilisation, un incendie se déclare dans un des blocs de stockage, signant la fin définitive de la société. Stocamine est mis à l'arrêt, après avoir accueilli près de 44 000 tonnes de déchets. Parmi les substances entreposées : de l'arsenic, du cyanure, du mercure, de l'amiante ou encore des pesticides et des terres polluées.

Réchauffement climatique : les dates clés de la prise de conscience

Il faut attendre 2012 pour que le gouvernement prenne une décision concernant le site. Alors ministre de l'Ecologie, Delphine Batho opte pour un déstockage partiel : les déchets considérés comme les plus problématiques, ceux contenant du mercure, sont retirés. « *Elus et associations demandaient pourtant un déstockage total*, souffle Yann Flory. *Seuls 5 % du volume global des déchets est sorti de sous terre.* »

L'expérience est malgré tout un succès : « *On arrive à les restocker sans souci majeur. Pour nous c'est "bingo". Le process fonctionne* », indique Yann Flory. Deux ans plus tard, en 2014, la successeure de Delphine Batho, Ségolène Royal, contre l'avis d'une consultation publique, tranche cependant pour continuer le déstockage des seuls produits contenant du mercure.

Entre 2014 et 2017, plus de 2 300 tonnes de déchets ont ainsi été retirées du stockage (près de 95 % des déchets enfouis contenant du mercure). Pour ce faire, plus de 10 000 autres tonnes ont dû être déplacées. Le montant de l'opération s'est élevé à 42,3 millions d'euros,

auxquels il faut ajouter un coût supplémentaire estimé à 44 millions d'euros au minimum, précise le rapport de la mission information des députés.

« Un véritable cimetière chimique »

Depuis, tous les ministres proches du dossier – y compris l'actuel ministre de la Transition écologique Christophe Béchu – ont tranché en faveur d'un stockage définitif des déchets restants, et ce contre l'avis du public et des collectivités locales. En 2017, la préfecture du Haut-Rhin a autorisé par un arrêté le stockage souterrain « *pour une durée illimitée* », en l'assortissant de l'obligation de construction de remblaiements, de barrages de confinement ralentissant la montée de la saumure (eau fortement concentrée en sel) et la création d'une zone de drainage pour empêcher le contact de déchets avec l'eau.

LIRE AUSSI > Stockage des déchets radioactifs : c'est quoi mille siècles ?

Une condition était cependant posée à la création du projet : prévoir la « *réversibilité* » du stockage. Or, pour le collectif Destocamine, « *il n'a jamais été vraiment question de déstocker* ». « *C'est un véritable cimetière chimique* », s'insurge Yann Flory.

Lisa Claussmann souligne aussi que « *la plupart des décisions politiques vont dans le sens de l'enfouissement définitif* ». « *La question de la réversibilité est un peu la bête noire de toutes les administrations* », explique-t-elle. L'option d'un déstockage engendre en effet d'autres risques concernant notamment le transport de ces déchets et le danger pour les personnes y travaillant.

Un risque de pollution de la nappe d'Alsace ?

Autre point d'inquiétude : la proximité de la nappe phréatique. « *C'est une bombe à retardement léguée à nos enfants et petits-enfants. On ne comprend pas l'entêtement de l'Etat* », déplore Yann Flory. Les galeries de stockage sont en effet situées sous la nappe phréatique d'Alsace, qui fournit la quasi-totalité des besoins en eau potable de la plaine du Rhin. Or, selon les opposants au projet, certaines des substances toxiques présentes dans les déchets entreposés dans l'ancienne mine sont solubles dans l'eau et feraient courir le risque d'une contamination. « *Aucun confinement ne peut être garanti à 100 %* », dénonce depuis des années Yann Flory.

Déchets nucléaires à Bure : « La contestation a complètement déstabilisé l'État »

Lors de la prolongation du stockage souterrain par le préfet du Haut-Rhin en 2017, la Commission locale de l'eau avait considéré que cette décision était incompatible avec les objectifs de protection de la nappe. « *La situation de Stocamine en amont de la nappe exposerait à cette pollution tout le fossé rhénan de façon continue et irréversible. Les couches profondes de la nappe, jusqu'ici préservées, seraient contaminées*, avait-elle alors prévenu. *Enfin, compte tenu des liens existants entre les ressources en eaux souterraines (nappe phréatique rhénane) et superficielles (cours d'eau et zones humides), une pollution de la nappe expose inéluctablement l'ensemble des ressources en eau de la plaine d'Alsace* ».

Mais pour Philippe Gombert, référent technique en hydrogéologie à l'Institut national de l'Environnement industriel et des Risques (Ineris), le risque de pollution de la nappe est « *de très faible à négligeable* ». Il explique :

« *Dans notre scénario majorant, l'impact des déchets solubles, en cas de défaillance du*

confinement, n'apparaîtrait pas avant trois cents ans. L'épanchement de saumure contaminée

n'atteindrait alors que la couche profonde de la nappe d'Alsace, à un très faible débit, de l'ordre de 0,7 m³/an. Vu la densité de cette saumure, elle ne pourra ni remonter à la surface ni se mélanger à l'eau douce, exploitée pour l'eau potable. »

Une menace pour les générations futures ?

La bataille contre le projet Stocamine a pris depuis quelques années un tournant judiciaire qui ne semble pas près de s'arrêter. Le 7 novembre dernier, le tribunal administratif de Strasbourg a remis en cause ce confinement illimité en se basant sur une toute nouvelle jurisprudence : le droit des générations futures à vivre dans un environnement sain. Le tribunal a considéré qu'il y a « *un doute sérieux sur la légalité de la décision* » de confinement définitif des déchets.

Il a ainsi estimé que ce choix de l'irréversibilité « *méconnaît l'article 1^{er} de la Charte de l'Environnement, éclairé par le septième alinéa de son préambule* ». Ce dernier stipule « *qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins* ». Une décision contestée en cassation par le gouvernement jeudi 23 novembre.

Cette « *première application concrète de la jurisprudence* », saluée par Me Stéphane-Laurent Texier, avocat spécialiste des questions environnementales, consacre la décision du Conseil Constitutionnel du 27 octobre dernier. Les sages avaient alors rendu une décision dans le cadre d'un autre projet d'enfouissement contesté : celui de Cigeo, qui prévoit d'enfouir des déchets radioactifs à Bure, dans la Meuse.

Vous avez aimé cet article ?
Offrez-le à un ami **(10 restants)**
Offrir

Par Margaux Otter